



Conseil scolaire du
NORD-OUEST

PLAN DE RETOUR EN CLASSE 2020-2021

Guide relatif à la réouverture et
au fonctionnement des écoles
(**Scénario 1**)

Publié : 6 aout 2020

Mise à jour : 25 aout 2020

NB - Ce plan de retour en classe pourrait être modifié selon les directives de la part de la médecin hygiéniste en chef ou du ministère de l'Éducation.

csno.ab.ca

Tous dans le même bateau

Dans le cadre de la stratégie de réouverture des écoles, le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) est heureux de fournir le plan de retour en classe pour l'année scolaire 2020-2021.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles du CSNO dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il vise à soutenir notre responsabilité collective face à la santé et la sécurité des élèves, du personnel et des visiteurs tout en s'assurant que l'apprentissage des élèves se poursuive dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

Ce guide est adapté au scénario 1 du ministère de l'Éducation de l'Alberta : Retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires). Tous les membres de nos communautés d'apprentissage devront jouer leur rôle et suivre les protocoles de ce guide - après tout, nous sommes tous dans le même bateau.

Cela dit, pour la sécurité de tous, certaines routines et pratiques scolaires seront modifiées afin d'adhérer aux stratégies de l'Alberta Health Services (AHS) pour réduire les risques de transmission du coronavirus et de garantir plusieurs niveaux de protection pour tous les élèves, le personnel et la communauté. Ces modifications sont détaillées dans ce guide et contiennent des mesures telles que :

- Demander aux familles, au personnel et aux visiteurs de procéder à des contrôles de santé quotidiens avant l'entrée à l'école, en appliquant une politique stricte pour toute personne présentant des signes de maladie;
- Améliorer les pratiques de nettoyage et de désinfection dans les écoles et les autobus;
- Encourager la distanciation physique lorsque cela est possible;
- Simplifier l'utilisation des locaux et la circulation pour permettre un plus grand espace physique;
- Cohorte des élèves, si possible;
- Obligation d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire;
- Mesures de gestion partagée du matériel et des équipements.

Ce plan de retour en classe pourrait être modifié selon les directives de la part de la médecin hygiéniste en chef. Ce plan est fondé sur les meilleurs renseignements disponibles et les conditions liées à la pandémie de COVID-19. Il évoluera et sera ajusté lorsque les renseignements seront disponibles et à la suite de l'évaluation des conditions changeantes liées à la Covid-19 en Alberta.

Pour que les écoles fonctionnent de manière "presque normale", il faut que toutes les parties prenantes travaillent ensemble. Il s'agit d'une responsabilité collective, et nous devons tous prendre des mesures pour protéger; maintenir un niveau d'hygiène élevé et suivre au mieux les directives provinciales en matière de santé.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération continues.



Sylvianne Maisonneuve
Présidente



Brigitte Kropielnicki
Direction générale

Table des matières

ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES RISQUES	4
SÉCURITÉ GÉNÉRALE DE L'ÉDIFICE	4
Hygiène des mains et étiquette respiratoire.....	5
L'équipement de protection individuelle (ÉPI)	6
AUTOÉVALUATION.....	7
Conditions préexistantes.....	8
COHORTES (regroupements).....	8
DISTANCIATION PHYSIQUE	8
ZONES DE DÉBARQUEMENT, D'ENTRÉE ET CIRCULATION DANS LES ÉCOLES	9
Réduction des risques pour la circulation dans l'école.....	9
APPRENTISSAGE	10
Procédures pour l'apprentissage en personne.....	10
Révision à l'automne.....	10
Soutenir l'apprentissage à domicile lors d'isolation ou de maladie	10
Options d'apprentissage	11
Examens en vue du diplôme de 12 ^e année	11
Tests de rendement provinciaux - 6 ^e et de 9 ^e année (scénario 1)	11
Évaluation de l'apprentissage des élèves (EAE) - 3 ^e année (scénario 1)	11
Expériences de travail (élèves au secondaire).....	11
VISITEURS ET AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES QUI ENTRENT DANS L'ÉCOLE ..	12
UTILISATION COMMUNE D'ÉQUIPEMENT	12
Articles partagés	12
ESPACES SECONDAIRES	13
SERVICES ALIMENTAIRES	14
EN CAS DE MALADIE	14
TRANSPORT DES ÉLÈVES	16
Informations à retenir pour les parents/élèves	16
Réduction des risques de transmission	16
Mesures de protection pour les conducteurs d'autobus	16
COMMUNICATION	17
ANNEXE A Procédures de nettoyage (scénario 1)	18
Questionnaire d'autoévaluation	19
Daily Screening Tool.....	20

ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES RISQUES

Le Conseil scolaire a l'obligation de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire la transmission de la COVID-19 dans les écoles ; en apportant une réponse rapide en cas de cas confirmé, en maintenant des niveaux d'hygiène élevés et en effectuant l'évaluation des risques pour toutes les tâches effectuées dans le cadre des opérations quotidiennes.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE DE L'ÉDIFICE

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place avant la rentrée scolaire 2020-2021. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Les bâtiments scolaires ont été complètement nettoyés durant la période estivale pour le retour en classe.
- Les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) ont été nettoyés afin d'assurer une ventilation adéquate.
- Avant la rentrée, chaque site s'assurera que l'eau douce circule dans les canalisations d'alimentation d'eau.
- Les tapis et les meubles mous qui ne peuvent pas être facilement nettoyés et désinfectés seront enlevés. Le nettoyage des tapis permanents sera plus fréquent.
- Le personnel de l'école devra quitter l'édifice au plus tard à 17h, afin de faciliter le nettoyage.
- Chaque école aura des procédures qui décrivent les exigences en matière de nettoyage; ces procédures doivent porter sur :
 - les surfaces à contacts fréquents (y compris les abreuvoirs),
 - les toilettes et les lavabos,
 - l'équipement partagé,
 - les espaces secondaires et les salles communes,
 - les autres endroits pertinents.

Les mesures indiquées dans le présent guide doivent être appliquées en permanence, partout, et par tout le monde. Ces gestes sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les écoles mettront en œuvre une éducation à l'hygiène et à la protection contre la maladie auprès de tous les élèves à leur retour à l'école au sujet des mesures suivantes :

- Se [laver les mains](#)
- Maintenir bonne hygiène et étiquette respiratoire
- Porter un masque non médical
- Éviter de toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux
- Rester à la maison en cas de maladie et évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades
- Respecter les règles de distanciation physique

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

Hygiène des mains

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique (à au moins 60 %) limite les risques de transmission. Le lavage des mains à l'eau courante et au savon est essentiel. À défaut, l'utilisation d'un désinfectant pour les mains est recommandée. (Voir [Hand Hygiene Education](#))

Toute personne **devrait se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains** :

- À l'arrivée à l'école et avant leur retour à la maison ;
- Avant et après toute transition dans le cadre de l'école (par exemple, dans une autre classe, transitions intérieur-extérieur) ;
- Avant de manger et de boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir joué à l'extérieur ;
- Après avoir éternué ou toussé dans les mains ;
- Lorsque les mains sont visiblement sales.

Il y aura un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 pour cent d'alcool (ou d'un désinfectant pour les mains sans alcool) aux entrées et sorties, à l'entrée des salles de classe, près d'équipement touché fréquemment, comme les fours à microonde, les distributrices et à d'autres endroits très fréquentés. (Voir [Hand Sanitizer – What you need to know](#))

- Les bouteilles de désinfectant pour les mains seront hors de portée des enfants.
 - Le personnel doit superviser l'utilisation d'un désinfectant à l'alcool lorsqu'il est utilisé par de jeunes enfants.
- Les écoles auront des **affiches** encourageant une bonne hygiène des mains et hygiène respiratoire et comment se laver les mains dans chaque salle de toilettes et autres espaces au besoin.
- Les écoles mettront en place des stratégies de supervision pour s'assurer que tout le monde se désinfecte les mains à tous les points d'entrée et de sortie de la classe et de l'école.

Hygiène des mains pour le personnel

Le personnel doit se laver les mains pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains :

- Avant de manipuler des aliments ou d'aider les enfants à manger ;
- Avant et après avoir donné ou appliqué des médicaments ou de la pommade à un enfant ou à soi-même ;
- Après un contact avec des fluides corporels (c.-à-d. nez qui coule, crachats, vomissements, sang) ;
- Après des tâches de nettoyage ;
- Après avoir enlevé des gants ;
- Après avoir manipulé des ordures.

Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire est un ensemble de règles qui visent à réduire le risque de transmission. Ces règles incluent:

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue avec un mouchoir ou son coude replié ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
- Se laver les mains fréquemment ;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

Tous les membres du personnel et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire seront sensibilisés en matière d'étiquette respiratoire.

L'équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Les zones d'accueil des écoles sont équipées d'écrans temporaires en plexiglas. Ces écrans doivent être nettoyés en suivant le protocole prévu.
- Chaque pièce dans l'école sera munie d'une réserve de masques temporaires à l'usage du personnel (ou, dans des circonstances particulières, à l'usage des élèves), de gants et de lingettes.
- Chaque école aura une réserve de visières de protection pour ceux qui ont besoin d'une telle protection (certains assistants en éducation, certains enseignants, soutien infirmier).
- Chaque école recevra un thermomètre électronique qui ne sera pas utilisé comme un outil de dépistage général, mais uniquement pour un usage spécifique.
- Il y aura des postes de désinfection pour chaque pièce, en plus des entrées des bâtiments.

Les employés ont la responsabilité, en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail, de suivre des procédures de travail sûres, y compris l'utilisation d'ÉPI si nécessaire.

Le port de masque

- Le port de masques non médicaux est obligatoire pour tous les enseignants, le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année en milieu scolaire lorsqu'ils se trouvent dans les espaces communs en dehors de la salle de classe, où la distance physique ne peut être maintenue, tels que les couloirs et les autobus.
- Les masques non médicaux ne sont pas nécessaires lorsque les élèves sont assis dans la classe pendant l'enseignement s'ils suivent les recommandations d'éloignement physique. Si un contact rapproché entre les élèves, ou entre les élèves et les enseignants/le personnel se produit à la suite des activités en classe, les masques non médicaux doivent être utilisés pendant la durée de cette activité.
 - Les élèves de la 4^e à la 12^e année et les membres du personnel recevront au moins 3 masques réutilisables et peuvent aussi en apporter de chez eux. (Les élèves devraient avoir un masque avec eux en tout temps, ainsi qu'un masque de rechange à l'école.)
 - Un élève de la 4^e à la 12^e année qui se présente à l'autobus ou à l'école sans masque sera offert un masque non réutilisable, *de façon exceptionnelle*. Il ou elle ne pourra pas prendre l'autobus ou entrer dans l'école sans masque.
- Les élèves de la 4^e à la 6^e devront porter le masque lors des récréations.
- Le port du masque pour les élèves de la maternelle à la 3^e année peut être considéré, mais n'est pas recommandé en général. Ces élèves doivent plutôt adhérer aux autres stratégies de santé publique pour mitiger les risques de transmission, tels que les cohortes, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.
- Les visiteurs autorisés devront porter un masque pour entrer et circuler dans l'école.
- Les exemptions à l'obligation de porter un masque pour les enseignants, le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans les milieux scolaires incluent :
 - les personnes incapables de mettre, d'utiliser ou d'enlever un masque facial non médical sans aide ;
 - les personnes incapables de porter un masque facial non médical en raison d'une préoccupation ou d'une restriction mentale ou physique, ou d'un motif protégé en vertu de l'Alberta Human Rights Act ;
 - les personnes qui consomment de la nourriture ou des boissons dans des zones désignées ;
 - les personnes qui font de l'exercice physique ;
 - les personnes fournissant des soins ou de l'aide à une personne ayant une incapacité où le port d'un masque facial non médical entraverait l'offre de soins ou d'aide ;
 - les personnes qui fournissent des services qui nécessitent le retrait temporairement du masque facial non médical, et
 - les endroits où des barrières physiques ont été installées entre les personnes.
- Les parents sont encouragés à aider leur enfant à s'habituer au port du masque.
- [Directives pour le port de masques non médicaux](#)

Nettoyage

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Le service de conciergerie mettra en œuvre des procédures de nettoyage et de désinfection fréquents des surfaces à contact élevé comme : les distributeurs automatiques, les fours à microonde, les poignées de porte, les rampes d'escalier, les interrupteurs d'éclairage, les boutons de fontaine à eau, les boutons-poussoirs, les toilettes, les équipements partagés et les espaces communs.
 - Le service de la conciergerie assurera un nettoyage de jour.
 - Les surfaces à contact élevé doivent être nettoyées plusieurs fois par jour.
- Le service de la conciergerie doit nettoyer tous les secteurs de l'école quotidiennement et faire un nettoyage en profondeur lorsque les élèves ne sont pas présents.
- Un tableau sera affiché dans chaque local pour indiquer quand le nettoyage a été fait.
- Le service conciergerie suivra des « procédures de nettoyage améliorées » normalisées selon les directives du gestionnaire des installations. (Voir **l'annexe A**)
- Bien que les concierges s'occupent du nettoyage et de la désinfection des espaces communes, tout le personnel joue un rôle dans la prévention de la propagation de la COVID et la sécurité des installations scolaires pour tous. En tant que tel, tout le personnel est invité à nettoyer les surfaces couramment utilisées et les éléments partagés dans leur environnement de travail. (Plus d'information sur le nettoyage et la désinfection [ici](#).)
 - Les salles de classe seront équipées de lingettes désinfectantes pour le nettoyage des espaces partagés et du matériel partagé tout au long de la journée.
- L'utilisation du parc est permise, mais l'école est responsable du nettoyage de la structure du jeu au moins 10 minutes avant l'utilisation. (Voir : [Directives pour les aires de jeux](#))
- Les abreuvoirs seront disponibles. Les embouts d'abreuvoir ne sont pas une source importante de transmission de virus et seront nettoyés selon les recommandations du fabricant.
 - Les élèves sont encouragés à remplir leurs bouteilles d'eau plutôt que de boire à même l'embout d'un abreuvoir.
- Autres informations d'Alberta Health Services :
 - [Prévention et contrôle des infections](#)
 - [Se laver les mains](#)
 - [Utiliser un désinfectant pour les mains](#)
 - [Port de masques non médicaux](#)

AUTOÉVALUATION

Avant de quitter la maison, le personnel, les élèves, les visiteurs autorisés et les bénévoles qui entreront à l'école pour leur travail ou leur apprentissage doivent s'autoévaluer pour vérifier la présence de symptômes chaque jour où ils se rendent à l'école au moyen du questionnaire ci-joint (annexe B).

- Les parents et les élèves recevront un exemplaire du questionnaire d'évaluation qui doit être complété chaque jour.
- On demandera à toute personne qui signale des symptômes de rester à la maison, d'obtenir des conseils de santé au besoin (p. ex. téléphoner à Health Link 811 ou à leur médecin de famille, ou au 911 en cas d'urgence) et de remplir le questionnaire [AHS Online Self-Assessment](#) pour déterminer si elle devrait être testée.
- Des affiches rappelleront à tous de ne pas entrer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19, même si ces symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume.

Conditions préexistantes

Les écoles conservent un registre des conditions médicales préexistantes connues des élèves. Les parents doivent s'assurer que ces informations sont à jour en communiquant avec l'école.

- Si un élève a des symptômes qui sont reliés à une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies) l'élève devrait être testé pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner.
- Si les symptômes préexistants s'aggravent, l'élève devrait être testé à nouveau pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner.

COHORTES (regroupements)

On définit une cohorte comme un groupe d'élèves (et d'enseignants) qui demeurent ensemble. La taille de la cohorte dépend de l'espace physique de la classe ou du lieu d'apprentissage. Le regroupement par cohorte réduit le nombre de contacts étroits qu'une personne atteinte de la COVID-19 peut avoir à l'école et aide les responsables de la santé publique qui effectuent la recherche des contacts et cherchent à circonscrire une épidémie.

- Au CSNO, les principes d'affectation visent des regroupements de classe d'environ 15 élèves dans la mesure du possible. Donc, en général chaque regroupement de classe sera une cohorte, mais dans certains cas, des mesures additionnelles de distanciation peuvent être envisagées.
- Dans la mesure du possible, le nombre d'adultes (flux du personnel) sera limité pour chaque cohorte.
- Tous les enseignants doivent s'assurer que les élèves ont des places attribuées (pupitres, chaises, etc.).
- À des fins de recherche des contacts, le nombre maximal de personnes dans une pièce devrait être limité à un nombre qui permet la distanciation physique (p. ex. moins d'élèves dans une salle plus petite et plus d'élèves dans une salle plus grande).

DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique (distance de deux mètres) est une mesure de santé publique pour aider à prévenir la propagation des maladies. Augmenter l'espace entre les personnes diminue le risque de transmission.

- Les meubles non essentiels dans les salles de classe et les espaces communes seront enlevés pour faciliter la distanciation physique.
- Là où il est impossible de placer les pupitres à deux mètres de distance, le plus grand espacement possible est recommandé et les élèves devraient être disposés de manière à ne pas être en face les uns des autres (p. ex. en rangées plutôt qu'en petits groupes de 4 ou en demi-cercle).
- Les écoles sont responsables d'éduquer les élèves, le personnel et les parents sur l'importance de la distanciation physique.
- D'autres mesures possibles pour encourager la distanciation physique :
 - Mise en œuvre de modes d'interaction sans contact ;
 - Places assignées dans les salles de classe ;
 - Contrôle de la circulation dans l'école et signalisation à la réception, dans les couloirs et ailleurs au besoin.

ZONES DE DÉBARQUEMENT, D'ENTRÉE ET CIRCULATION DANS LES ÉCOLES

Les parents/tuteurs doivent rester à l'extérieur de l'école lorsqu'ils déposent ou viennent chercher leurs enfants. Ils ne doivent pas entrer dans l'école à moins que des arrangements n'aient été pris au préalable avec le bureau de l'école.

Les parents / tuteurs sont encouragés à communiquer avec le personnel par courrier électronique ou par téléphone pour toute information supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour soutenir leur enfant.

Les écoles auront des procédures pour:

- gérer le débarquement d'autobus, les élèves conduits par leurs parents ou qui marchent à l'école ainsi que l'entrée des élèves afin de respecter la distanciation de 2 mètres autant que possible, entre tous les individus (sauf les membres de la famille) ;
- assurer que les élèves (4^e à 12^e) année et les membres du personnel portent un masque dès l'entrée de l'école ;
- réduire le nombre d'élèves dans les couloirs et les espaces communs qui respectent la distanciation physique ;
- gérer les visiteurs à la réception ;
- réduire l'utilisation des aires de rassemblement communes ;
- gérer l'utilisation des casiers, si nécessaire ;
- limiter le plus possible les contacts entre le personnel, les parents ou tuteurs et les élèves ;
- contrôler la circulation des personnes dans les écoles. Cela peut inclure des corridors à sens unique, ainsi que des portes d'entrée et de sortie désignées. Notez qu'il est important de ne pas réduire le nombre de sorties et de s'assurer de respecter le code des incendies.

Réduction des risques pour la circulation dans l'école

Dès la rentrée scolaire, les élèves seront sensibilisés aux nouvelles pratiques pour la circulation dans l'école et toutes autres nouvelles pratiques établies.

- Les écoles utiliseront des mesures de contrôle pour assurer la distanciation physique dans la mesure du possible entre tous les participants dans et à l'extérieur des salles de classe. Cela peut signifier :
 - Le décalage des heures de début et de fin des cours pour éviter l'encombrement des corridors.
 - Le retrait et le réaménagement des sièges ou équipements.
 - Le contrôle du flux dans tous les espaces communs, c'est-à-dire :
 - Minimiser le mouvement des élèves et limiter les déplacements des élèves tout au long de la journée, en particulier les déplacements sans surveillance.
 - Limiter le nombre d'occupants dans les toilettes et afficher le nombre maximum.
 - Limiter l'accès aux casiers entre les classes.
 - Structurer les déplacements dans les couloirs :
 - Les personnes qui marchent dans les couloirs doivent utiliser les « règles de la route ».
 - L'utilisation de panneaux, de colonnes ou de poteaux et de signalisation sur le plancher.
- Le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter un masque non médical lors des déplacements en dehors de la classe et dans les espaces communs.
- Les pratiques d'urgence (incendie, barricade, etc.) seront modifiées selon les normes de sécurité recommandées.

APPRENTISSAGE

Procédures pour l'apprentissage en personne

Le calendrier scolaire 2020-2021 des écoles sera maintenu. ([Voir les calendriers scolaires 2020-2021](#))

Les écoles auront des procédures et des plans pour l'apprentissage qui respectent la distanciation physique dans la mesure du possible.

- Le personnel organisera des activités qui encouragent l'espace entre les élèves et le personnel (minimiser les activités de groupe) et séparer les cohortes le plus possible.
- Si deux ou plus de deux personnes de différentes cohortes doivent être à moins de 2 mètres l'une de l'autre aux fins d'enseignement, de pratique ou d'examen, des mesures de protection supplémentaires doivent être mises en place, telles que des contrôles techniques (comme les panneaux ou séparateurs en acrylique) ou des contrôles administratifs (adaptation de l'activité pour minimiser ou éliminer la proximité physique).
- Le personnel et les élèves doivent être conscients de la façon dont les individus se déplacent dans la classe afin de maintenir une distance de 2 mètres, dans la mesure du possible.
- Les élèves ne doivent pas déplacer les bureaux ou les chaises.
- À l'élémentaire, les élèves devraient rester dans le même groupe, dans la même pièce, dans le même bureau et avec le même personnel dans la mesure du possible.
- Au secondaire, les enseignants se déplaceront de classe en classe.
- Il ne devrait y avoir aucun contact physique ; aucune salutation, telle que poignée de main ou câlin.
- Les compétitions entre écoles sont annulées jusqu'à avis contraire. Les équipes sportives de nos écoles peuvent avoir des pratiques après l'école. Un jeune qui participe dans une autre équipe sportive (Club ou communautaire) ne peut pas participer aux équipes sportives scolaires et n'a donc pas accès aux pratiques à l'école.
- Afin de respecter les exigences d'éloignement physique, les excursions et les activités nécessitant le transport de groupe sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- Les récréations sont permises et les différentes cohortes auront accès à un espace désigné dans la cour d'école. À moins d'avis contraire, les pauses de diner auront lieu dans la salle de classe.

Les expériences d'apprentissage où quelqu'un chante en personne sans protection qui comportent des acclamations, des cris ou l'utilisation d'instruments à vent doivent être reportées pour l'instant. Des solutions de rechange pourraient être considérées, telles que :

- l'enregistrement ou la diffusion en direct de chaque interprète dans son propre lieu,
- davantage de leçons axées sur l'appréciation ou la théorie musicale,
- le choix d'instruments qui présentent moins de risques (p. ex. les instruments à percussion ou à cordes plutôt que les instruments à vent).

Révision à l'automne

Comme ils le font habituellement, les enseignants sont encouragés à passer du temps au début de la nouvelle année pour aider les élèves à assimiler les concepts clés de l'apprentissage à la maison du printemps. Cette révision ne doit pas servir à l'évaluation, mais plutôt aider à orienter et à façonner l'enseignement au cours des prochains mois. Une emphase sera mise sur les cours académiques au besoin.

Soutenir l'apprentissage à domicile lors d'isolation ou de maladie

Conformément à ce qui se passe en dehors des périodes de pandémie, si un enfant doit rester à la maison pendant un certain temps en raison d'une maladie, les enseignants fourniront à l'élève des travaux essentiels qu'il pourra effectuer à la maison. Les devoirs ou les tâches seront fournis à l'élève par

l'enseignant habituel, mais il ne s'engagera pas dans un apprentissage à domicile comme ce fut le cas au printemps 2020.

Options d'apprentissage

En raison des préoccupations sanitaires et du choix des parents liés à la pandémie, les familles peuvent choisir de ne pas envoyer leur enfant à leur école. Dans ce cas, les parents sont invités à communiquer avec la direction générale pour discuter de leurs options :

- l'éducation en ligne appuyée par le Conseil – veuillez communiquer avec la direction générale brigittekropielnicki@csno.ab.ca ;
- [l'éducation à domicile](#) en vertu de l'*Alberta Education Home Education Regulation* – veuillez communiquer avec la direction générale brigittekropielnicki@csno.ab.ca

Examens en vue du diplôme de 12^e année

Le retour en classe dans les écoles comprend l'administration des examens en vue du diplôme pour l'année scolaire 2020-2021, qui resteront obligatoires. Les résultats continueront à constituer 30 pour cent de la note finale de l'élève pour le diplôme.

Tests de rendement provinciaux - 6^e et de 9^e année (scénario 1)

Le ministère de l'Éducation offre le choix de faire passer les tests de rendement provinciaux. Le calendrier établi pour les tests de rendement provinciaux offre aux autorités scolaires une certaine flexibilité pour les faire passer dans un délai déterminé.

- La participation est facultative, la décision de participer ou non étant prise au niveau de l'autorité scolaire. La décision du CSNO sera en septembre.
- L'administration des tests de rendement provinciaux est limitée aux matières de base (English Language Arts, mathématiques, French Language Arts, français).
- Les autorités scolaires peuvent décider d'exempter certains ou tous les élèves des tests de rendement provinciaux si leur apprentissage a pris du retard.

Évaluation de l'apprentissage des élèves (EAE) - 3^e année (scénario 1)

Comme pour l'année scolaire 2019-2020, les autorités scolaires ont une certaine flexibilité dans l'administration des évaluations de l'apprentissage des élèves (EAE). Le CSNO décidera en septembre si toutes ou certaines de leurs écoles ou classes au sein d'une école participeront, et dans quelle mesure elles le feront.

Expériences de travail (élèves au secondaire)

- Les expériences de travail peuvent continuer à condition que le risque d'infection de tous les participants soit atténué.
- Si le placement est en milieu de travail, on s'attend à que l'élève respecte les règles sanitaires du milieu de travail, lesquelles devraient se conformer à [Workplace Guidance for Business Owners](#).
- On doit éviter l'utilisation commune d'articles ou d'équipement. L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation, ET leurs usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation.

VISITEURS ET AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES QUI ENTRENT DANS L'ÉCOLE

Selon la directive du Conseil, toutes les portes d'entrée à l'école doivent être verrouillées pendant la journée scolaire pour contrôler l'accès du public et un registre de tous les visiteurs est maintenu à jour.

- Afin de minimiser les risques, les bénévoles et les conférenciers invités ne sont pas autorisés pour l'instant.
- Les visiteurs autorisés sont les parents, le personnel de livraison, le personnel du CSNO, les consultants des services externes, la GRC et l'AHS. Avant qu'un visiteur n'entre dans l'école, il utilisera l'outil d'autoévaluation affiché sur la porte de l'école.
 - Si un visiteur répond OUI à l'une des questions, il ne doit pas être admis dans l'école.
- Tous les visiteurs qui circulent dans l'école doivent être enregistrés dans le registre des visiteurs de l'école.
- Tous les visiteurs qui circulent dans l'école doivent porter un masque.
- Les parents seront informés de la procédure à suivre pour réserver un temps de rencontre avec les enseignants ou la direction d'école. Ces rencontres peuvent avoir lieu en face à face, à distance ou par voie électronique.

UTILISATION COMMUNE D'ÉQUIPEMENT

Le partage des équipements/ressources doit être évité dans la mesure du possible. Lorsque ce n'est pas possible, les écoles élaboreront des procédures et des plans d'utilisation partagée qui tiennent compte des éléments suivants :

- Dans la mesure du possible, les équipements (par exemple, les appareils électroniques, les équipements pour la gymnastique, la science, l'art, la musique, le magasin, etc.) doivent être désignés et étiquetés (avec une étiquette détachable) pour un seul élève. Si ce n'est pas possible, désignez l'équipement au plus petit nombre d'élèves.
- Le matériel partagé doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation. Notez que les protocoles de nettoyage varient en fonction du type d'équipement. Des protocoles de nettoyage spécifiques seront partagés si nécessaire.
- Les élèves/le personnel doivent utiliser un désinfectant pour les mains ou suivre les protocoles d'hygiène des mains avant de récupérer et de retourner l'équipement dans les zones de stockage.
- Les écoles prendront des dispositions pour le stockage des articles personnels. Les écoles doivent tenir compte des distances physiques appropriées et des procédures de nettoyage et de désinfection.

Articles partagés

Chaque école aura en place des stratégies pour minimiser le contact des articles partagés. Notamment :

- Une procédure pour l'emprunt des livres de bibliothèque afin de limiter la manutention des livres ;
- L'utilisation des paiements en ligne obligatoire. L'argent comptant et les chèques ne seront pas acceptés, sauf en cas d'exception ;
- Des zones de travail dédiées autant que possible ;
- Les élèves auront des ordinateurs / appareils désignés, au besoin. Des pratiques de désinfection avant et après utilisation seront en place ;
- Des pratiques qui réduisent le partage des éléments communs pendant la récréation (par exemple des balles) seront en place ;

- Des pratiques seront en place pour minimiser le partage ou pour assurer la désinfection entre les utilisations des éléments communs partagés dans les classes (par exemple, les classes ÉPT) ;
- Les éléments non essentiels à l'éducation apportés de la maison à l'école seront limités le plus possible (les articles apportés de la maison seront soit désinfectés ou mis en quarantaine pour 3 jours) ;
- Les éléments envoyés à la maison de l'école seront limités le plus possible. Un élément (ex. dessin) envoyé à la maison devrait y rester, il revient aux parents de gérer l'élément ;
- Laisser les portes de la salle de classe entrouvertes afin de minimiser le contact avec la poignée de porte ;
- Des efforts doivent être faits pour apporter un déjeuner / collation qui ne nécessite pas beaucoup de préparation ou d'utilisation du four microonde (NB – le four microonde doit être désinfecté après chaque utilisation et la queue devra respecter la distanciation physique de 2 m) ;

Jouets :

- Les jouets et couvertures en peluche ne doivent pas être partagés ;
 - Ceux-ci seront lavés à l'eau chaude et séchés lors de partage entre les enfants ou l'utilisation sera arrêtée.
- Les élèves ne devraient pas apporter de jouets de la maison sans en informer au préalable le personnel de l'école.
 - Les jouets rembourrés ne doivent pas être apportés à l'école.
 - Les jouets personnels ne doivent pas être partagés.
- Les jouets sensoriels seront immédiatement placés dans un seau désigné pour être nettoyés et désinfectés.

Photocopieurs :

- Les mains et le photocopieur doivent être désinfectés avant et après utilisation ;
 - Utilisez des gants ou désinfectez vos mains avant de charger du papier dans le photocopieur.

ESPACES SECONDAIRES

- Les gymnases peuvent être utilisés pour offrir des programmes d'éducation physique.
 - En autant que possible, les cours d'éducation physique devraient avoir lieu dehors puisque les risques de transmission sont plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur. Suivez les [directives sur les activités de plein air](#).
 - Les administrateurs et les enseignants devraient choisir des activités ou des sports qui respectent la distanciation physique (p. ex. le badminton au lieu de la lutte).
- Les espaces secondaires comme les gymnases et les bibliothèques seront utilisés pour offrir des programmes d'enseignement qui respectent la distanciation physique.
- L'utilisation d'articles ou d'équipement sportif partagé est découragée. L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation, ou leurs usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation.
- Les assemblées scolaires et les autres rassemblements importants sont annulés pour l'instant et on peut offrir des options virtuelles au lieu de rassemblements en personne.

SERVICES ALIMENTAIRES

- Il ne doit jamais y avoir d'activités comportant le partage de nourriture entre les élèves ou le personnel.
 - Les cours où l'on enseigne la préparation des aliments peuvent avoir lieu à condition que les élèves ne partagent pas la nourriture qu'ils préparent avec les autres élèves ou le personnel.
- Pour les repas et les gouters en classe :
 - Il ne doit pas y avoir de libre-service ou de repas de style familial. Servir plutôt des repas préemballés ou des repas servis par le personnel désigné.
 - Les aliments fournis par la famille doivent être conservés avec les effets de l'élève.
 - Les élèves, le personnel non désigné ou les visiteurs essentiels ne peuvent pas avoir accès aux endroits où la nourriture est préparée.
 - Les membres du personnel qui manipulent les aliments doivent utiliser une hygiène des mains méticuleuse et ne doivent pas travailler s'ils sont malades.
 - Les élèves doivent respecter la distanciation physique lorsqu'ils mangent.
 - Il ne doit y avoir aucun aliment en commun (p. ex. salières, poivrières, ketchup).
 - On doit utiliser des ustensiles ou des gants pour servir les aliments (pas les doigts).
 - Si une école utilise un espace commun pour le dîner et que les heures de dîner sont décalées, toutes les surfaces des tables et des chaises (y compris le bord inférieur du siège des chaises) doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.
- En ce qui concerne les programmes de service alimentaire :
 - Les couverts, les serviettes de table et d'autres articles doivent être distribués aux élèves, au lieu de permettre qu'ils se servent eux-mêmes.
 - Les services alimentaires (cafétéria) doivent suivre les recommandations [d'Alberta Health portant sur les restaurants](#).

EN CAS DE MALADIE

Le personnel, les parents et les élèves ne doivent pas entrer dans l'école s'ils présentent des symptômes de la COVID-19.

Avant de venir à l'école :

- Le personnel doit s'évaluer quotidiennement pour détecter les symptômes du rhume, de la grippe ou du COVID-19 avant d'entrer dans l'école.
- Les parents et les personnes qui s'occupent des enfants doivent évaluer quotidiennement les symptômes du rhume, de la grippe ou de la COVID-19 avant d'entrer à l'école à l'aide de l'autoévaluation COVID-19.

Élèves qui présentent des symptômes à l'école

- Si un élève présente des symptômes de COVID-19 (par exemple, fièvre, nouvelle toux ou aggravation de la toux, difficulté à respirer, écoulement nasal ou mal de gorge), il doit mettre un masque non médical, si possible, et être isolé dans la mesure du possible et le parent/tuteur doit être averti immédiatement pour aller chercher l'élève.
 - Si les parents ne peuvent pas venir chercher leur enfant, ils doivent avoir un plan afin qu'une autre personne puisse venir chercher l'enfant en moins d'une heure.
 - Si aucun local séparé n'est disponible pour l'élève en attendant d'être récupéré par un parent ou un tuteur, l'élève doit être tenu à au moins 2 mètres de tous les autres membres du personnel et doit porter un masque facial.

- Si un élève est renvoyé chez lui parce qu'il présente des signes de COVID-19, le parent ou le tuteur doit appeler le 811 et suivre les conseils fournis par les services de santé de l'Alberta.
- Si l'enfant ou l'élève a besoin et de soins ou contacts étroits, le personnel peut continuer à prendre soin de l'enfant ou de l'élève jusqu'à ce que le parent vienne le chercher. L'élève et le personnel doivent porter un masque et les interactions étroites avec l'élève qui peuvent entraîner un contact avec les sécrétions respiratoires de l'élève doivent être évitées. Si un contact très étroit est nécessaire et qu'il s'agit d'un jeune enfant, le membre du personnel devrait également utiliser un écran facial ou une protection oculaire.
- Le personnel et les élèves doivent se laver les mains avant de mettre un masque et avant et après avoir retiré le masque, et avant et après avoir touché tout objet utilisé par l'enfant ou l'élève.
- L'espace d'isolement pour les malades doit être nettoyé et désinfecté après le départ de l'élève, et tout article qui ne peut être désinfecté (par exemple, les livres en papier ou le carton) doit être placé dans un sac en plastique et conservé pendant au moins 10 jours.
- L'élève ne peut pas revenir à l'école jusqu'à ce qu'il ou elle se conforme aux **exigences sanitaires actuelles de santé publique** de l'Alberta.
- Les écoles doivent tenir un registre des conditions préexistantes connues d'un élève. Si un élève développe des symptômes, dans le cadre ou en dehors du programme, qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition préexistante connue (p. ex. allergies), l'élève doit être testé pour la COVID-19 au moins une fois pour confirmer qu'elle n'est pas la source de ses symptômes avant d'entrer ou de retourner à l'école.
- Chaque école recevra deux thermomètres sans contact pour l'aider à gérer la santé des élèves et du personnel. L'utilisation des thermomètres sera laissée à la discrétion de l'autorité scolaire.

Membres du personnel qui présentent des symptômes à l'école :

- Si un membre du personnel présente des symptômes de COVID-19, il doit avertir la direction d'école et rentrer chez lui. Le personnel devra remplir une demande de congé en utilisant les jours de maladie pour la période où il est absent de l'école.
- Voir le document « Guide pour le personnel » pour plus de détails.

Gestion des personnes qui présentent des symptômes à l'école :

- Il y aura dans les classes une trousse contenant : gants, masques, lingettes de nettoyage.
- Une fois qu'une personne malade a quitté l'école, toutes les surfaces, articles et zones avec lesquels elle pourrait avoir été en contact doivent être nettoyés et désinfectés.
- Le personnel est tenu d'informer son superviseur s'il a un résultat positif.
- Les parents sont priés d'informer l'école si leur enfant a un résultat positif.

Si un cas de COVID-19 est confirmé en lien avec une école

- Les services de santé publique fourniront des recommandations supplémentaires sur les mesures à prendre. Ce sont les services de santé publique qui ont pour responsabilité de gérer tous les cas de COVID-19, de faire un suivi des contacts de ces patients avec d'autres personnes et d'évaluer la nécessité de créer des mesures d'isolement.
- Si le taux d'absence pour maladie est de 10 % OU s'il y a un nombre inhabituel de personnes présentant des symptômes similaires, l'administration de l'école doit en informer le service de santé publique local, selon la procédure habituelle de notification pour les foyers de contamination, quels que soient les résultats du test COVID-19 pour chaque individu. L'objectif est de continuer à surveiller d'autres groupes de maladies qui pourraient ne pas être liées à la COVID-19 et d'alerter AHS de l'apparition éventuelle d'autres maladies.

TRANSPORT DES ÉLÈVES

Avant le début de l'année scolaire 2020-2021, tous les autobus scolaires seront soumis à un nettoyage à fond. La responsable du transport rencontrera les conducteurs d'autobus et les directions d'école avant le début de l'école.

NB – Le transport scolaire de l'école Héritage et l'école Nouvelle Frontière est sous la gestion du CSNO et le transport scolaire pour l'École de Quatre-Vents est fourni par PRSD. Dans la mesure du possible, les normes seront les mêmes pour les trois services.

Informations à retenir pour les parents/élèves

- Les parents devront effectuer une évaluation quotidienne des symptômes de leur(s) enfant(s) avant que ceux-ci puissent monter dans l'autobus. (Annexe B - questionnaire d'autoévaluation)
- Les parents et les élèves ne doivent pas se trouver dans la zone d'embarquement ni entrer dans l'autobus s'ils présentent des symptômes de COVID-19.
- Les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter un masque non médical dans l'autobus.
- Les élèves ne seront pas autorisés à manger dans l'autobus afin de limiter le partage de nourriture et de maintenir un niveau d'hygiène approprié.
- Les notes d'autobus seront suspendues en raison des exigences de recherche des contacts.
- Le service interscolaire entre les écoles sera suspendu (ÉQV).
- Le transfert des élèves sera suspendu, sauf en cas de problèmes mécaniques (panne d'autobus).
- Si un enfant ou un élève (prématernelle à la 3^e année) développe des symptômes pendant le trajet en autobus, on demandera à l'enfant ou l'élève de porter un masque. Le conducteur contactera l'école pour faire les arrangements appropriés pour que quelqu'un ramasse l'enfant/l'élève (voir "En cas de maladie" ci-dessus).
 - Un siège sera désigné dans l'autobus pour isoler un enfant malade.

Réduction des risques de transmission

- Des sièges seront assignés aux élèves et la répartition des places sera notée afin de faciliter la recherche des contacts si un élève a la COVID-19. Les élèves qui vivent dans le même foyer seront assis ensemble dans la mesure du possible.
- Les registres de présence seront conservés à des fins de recherche des contacts et seront conservés pendant deux mois.
- Les écoles auront des procédures portant sur l'embarquement et le débarquement des élèves qui sont conformes à la distanciation physique de deux mètres entre tous les individus (sauf les membres de la même famille), lorsque possible et qui peuvent inclure ces aspects :
 - Les élèves s'installent dans l'autobus en commençant par les sièges à l'arrière.
 - Dans la mesure du possible, le nombre d'élèves par siège sera limité sauf s'ils font partie de la même famille.
 - Les élèves descendent de l'autobus de l'avant à l'arrière.
- Il y aura des masques non médicaux en cas d'urgence sur l'autobus.
- Le nettoyage et la désinfection plus fréquents des surfaces à contact élevé seront effectués à la fin des trajets d'autobus scolaires du matin et de l'après-midi.

Mesures de protection pour les conducteurs d'autobus

- Le conducteur d'autobus aura à sa disposition un écran facial de protection et un masque réutilisable à utiliser pendant l'embarquement et le débarquement.
- Les sièges des premières rangées ne seront pas occupés.
- Les autobus seront dédiés à un seul conducteur dans la mesure du possible.

COMMUNICATION

Les écoles s'assureront de:

- communiquer avec les parents/élèves/personnel (y compris les suppléants) avant le début de l'année scolaire et s'assureront que les parents sont au courant des protocoles de sécurité et des changements de pratiques (mesures prises pour prévenir le risque de transmission d'infection et leur rappeler leur rôle);
- rappeler régulièrement aux élèves, aux parents et au personnel les mesures visant à prévenir la propagation de COVID-19;
- rappeler au personnel, aux élèves et aux parents les ressources de santé mentale qui sont à leur disposition.

ANNEXE A

Procédures de nettoyage (scénario 1)

- L'eau de l'école et les conduits de plomberie doivent être purgés afin que toute eau stagnante soit remplacée par de l'eau fraîche.
- Les concierges n'utiliseront que des solutions liquides sans balayage à sec.
- Les détergents et les produits désinfectants seront conformes aux exigences sanitaires et les instructions figurant sur les étiquettes seront respectées.
- Les concierges utiliseront une méthode de nettoyage et de désinfection par "essuyage répété" : essuyez les surfaces avec un produit de nettoyage pour éliminer la saleté et les huiles et essuyez/vaporisez à nouveau avec un désinfectant qui détruit les germes.
- Les concierges doivent nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces à contact élevé, par exemple :
 - Poignées de porte, interrupteurs, poignées de toilettes, robinets, boutons d'ascenseur, rampes, microonde
 - Tous les jours :
 - Téléphones, ordinateurs, tablettes électroniques, télécommandes, claviers, ordinateurs de bureau, équipements de salles de conférence, caisses enregistreuses, comptoirs de surface, comptoirs de service à la clientèle, menus;
 - Salon du personnel, cuisine et toilettes.
 - Après chaque utilisation :
 - Poignées d'équipement, outils à main, panneaux de commande de machines, boucles de ceinture de sécurité, levier de commande, volants et commandes d'équipements mobiles motorisés.
- Les concierges doivent suivre les [normes de prévention et de contrôle des infections](#) en ce qui concerne le COVID-19.

Désinfectants :

- Selon Santé Canada, une solution désinfectante peut être fabriquée en mélangeant une partie d'eau de Javel à 50 parties d'eau. Par exemple, 1 cuillère à café (5 ml) d'eau de Javel dans 1 tasse (250 ml) d'eau. Ces instructions sont basées sur une eau de javel qui contient 5 % d'hypochlorite de sodium.
- [Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée](#)
 - Le désinfectant choisi ne doit pas corroder ou endommager les surfaces. Par exemple,
 - L'eau de Javel peut décolorer les surfaces en tissus,
 - Un désinfectant à base d'ammonium endommage les surfaces en vinyle.



Questionnaire d'autoévaluation



Les **PARENTS / ÉLÈVES / MEMBRES DU PERSONNEL / VISITEURS** **doivent** répondre à ce questionnaire avant d'entrer à l'école.

1. Est-ce que vous ou votre enfant qui participe au programme présentez-vous l'un des symptômes ci-dessous?		
▪ Fièvre	OUI	NON
▪ Toux	OUI	NON
▪ Essoufflement ou difficultés respiratoires	OUI	NON
▪ Gorge irritée	OUI	NON
▪ Frissons	OUI	NON
▪ Déglutition douloureuse	OUI	NON
▪ Écoulement nasal ou congestion nasale	OUI	NON
▪ Sensation de malaise ou fatigue	OUI	NON
▪ Nausées, vomissements ou diarrhée	OUI	NON
▪ Perte d'appétit inexplicée	OUI	NON
▪ Perte du goût ou de l'odorat	OUI	NON
▪ Douleurs musculaires ou articulaires	OUI	NON
▪ Maux de tête	OUI	NON
▪ Conjonctivite	OUI	NON
2. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?	OUI	NON
3. Est-ce que vous ou vos enfants inscrits au programme êtes entrés en contact étroit sans protection* (contact en personne à moins de 2 mètres) avec une personne qui souffre de toux ou de fièvre?	OUI	NON
4. Au cours des 14 derniers jours, est-ce que vous ou un membre de votre ménage êtes entrés en contact étroit sans protection* avec une personne faisant l'objet d'une enquête ou qui est un cas confirmé dont la COVID-19?	OUI	NON

* « sans protection » signifie un contact étroit sans l'utilisation d'équipement de protection individuelle approprié.



Si vous avez répondu « OUI » à l'une des questions ci-dessus, veuillez NE PAS ENTRER dans l'école.

Vous devriez rester à la maison et remplir le questionnaire **COVID-19 Self-Assessment Tool** (<https://myhealth.alberta.ca/journey/covid-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx>) pour déterminer si vous devriez avoir un test de la COVID-19.



Daily Screening Tool



PARENTS / STUDENTS / STAFF / VISITORS must complete this questionnaire before entering the school.

1. Do you, or your child have any of the following symptoms?		
▪ fever	YES	NO
▪ cough	YES	NO
▪ shortness of breath / difficulty breathing	YES	NO
▪ sore throat	YES	NO
▪ chills	YES	NO
▪ painful swallowing	YES	NO
▪ runny nose/nasal congestion	YES	NO
▪ feeling unwell/fatigued	YES	NO
▪ nausea/vomiting/diarrhea	YES	NO
▪ unexplained loss of appetite	YES	NO
▪ loss of sense of smell or taste	YES	NO
▪ muscle/joint aches	YES	NO
▪ headache	YES	NO
▪ conjunctivitis (pink eye)	YES	NO
2 Have you, or anyone in your household travelled outside of Canada in the last 14 days??	YES	NO
3. Have you, or anyone in your household had close unprotected (without personal protective equipment) contact (face-to-face contact within 2m) with someone who is ill with a cough and/or fever?	YES	NO
4. Have you or anyone in your household been in close unprotected contact in the last 14 days with someone who is being investigated or confirmed to be a case of COVID-19?	YES	NO



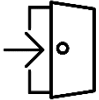
If you have answered “Yes” to any of the above questions, please DO NOT enter the school at this time.

You should stay home and complete the COVID-19 Self-Assessment Tool (<https://myhealth.alberta.ca/journey/covid-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx>) to determine if you should have a COVID-19 test.

Pratiques quotidiennes dans l'école - GABARIT

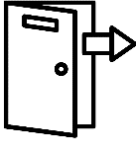
(L'école ajustera ce gabarit en fonction de ses pratiques spécifiques.)

NOM DE L'ÉCOLE: _____

À retenir		
Avant de partir pour l'école		- Remplissez l'outil d'autoévaluation quotidien AVANT de partir pour l'école. - Si vous répondez OUI à une question, veuillez rester chez soi, contacter HealthLink et vous faire soigner avant de retourner à l'école. - Apportez votre masque et un masque de rechange, si possible.
Avant d'entrer dans l'école		- Les parents devront attendre à l'extérieur de l'école ou dans leur véhicule - Gardez une distance physique de deux mètres entre vous. - Les élèves entreront dans l'école _____.
Le début des cours - l'entrée dans le bâtiment		
Port du masque		Veuillez porter votre masque jusqu'à votre salle de classe et suivre la consigne de l'enseignant.
Stations de désinfection des mains		- Utilisez le désinfectant pour les mains lorsque vous entrez dans l'école. - Des stations de désinfection seront également installées à l'entrée de toutes les salles de classe.
Dans la salle de classe		- Utilisez du désinfectant pour les mains chaque fois que vous entrez dans une salle de classe. - Veuillez vous asseoir à l'endroit désigné en respectant, dans la mesure du possible, la distanciation physique. - Parlez à votre enseignante / enseignant si vous devez quitter la classe. - Utilisez votre propre matériel et ne partagez pas vos fournitures avec les autres.
Couloirs		- Suivez le flux de circulation prévu pour les couloirs et les cages d'escalier. - Veuillez passer rapidement de classe en classe.
Toilettes		- Demandez à votre enseignante / enseignant si vous avez besoin d'utiliser les toilettes pendant les heures de cours. - Les élèves devront se désinfecter ou se laver les mains avant et après avoir utilisé les toilettes.
Technologie		- Veuillez apporter votre propre appareil si possible. - Les appareils partagés seront disponibles, mais devront être essuyés et nettoyés après utilisation.
Dîner		- Les élèves prendront leur dîner _____ - Les élèves devront essuyer leur bureau/table avant et après le repas avec une lingette fournie. - Les élèves devront se désinfecter les mains avant et après avoir mangé. - Il n'y aura pas de partage de nourriture ou d'ustensiles. - L'utilisation du four microonde par les élèves est : _____
Récréations et pauses		- Les élèves utiliseront plusieurs portes pour la récréation. - Les récréations et autres pauses ont été décalées afin de réduire l'interaction entre les élèves - Les superviseurs encourageront les élèves à maintenir une distance physique pendant la pause - Les terrains de jeux seront ouverts, avec certaines conditions. - Les pauses en classe servent à se déplacer vers une autre classe, aux toilettes ou à remplir des bouteilles d'eau - Notre horaire des cours et de cloche est ajusté _____

La fin de la journée - sortie de l'école

Sortie de l'école



- Les élèves se désinfecteront les mains en sortant de la salle de classe et se dirigeront directement hors de l'école.
- Les élèves qui attendent d'être pris en charge se rendront dans la zone désignée :

- Les parents devront attendre à l'extérieur de l'école ou dans leur véhicule.
- Les élèves qui attendent l'autobus attendront dans la zone désignée en maintenant un éloignement physique.

